



**Commune
de
Montagne**



**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 4 septembre 2018**

Absents excusés : CAMUS Maud, GERBER Annie et BOSC Sandrine.

Absents : COUDROY Michel, MARCHAND Sarah et COUDROY Emmanuel.



Décision modificative n° 2 – Virement de crédits :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	- 6 433,13 €		
Virement à la section investissement (042)			023	3 684,10 €
Dotations aux amortissements des invest. (042)			6811	2 749,03 €
Fonctionnement dépenses		- 6 433,13 €		6 433,13 €
Bâtiments et installations			2041582 (HO)	2 749,03 €
Autres immobilisations corporelles			2188 (HO)	3 684,10 €
Investissement dépenses				6 433,13 €
Virement de la section de fonctionnement (040)			021	3 684,10 €
Bâtiments et installations (040)			28041582 (HO)	2 749,03 €
Investissement recettes				6 433,13 €

Le conseil municipal autorise ce virement de crédits qui correspond à un ajustement des amortissements 2018 et au remplacement de la chambre froide du restaurant scolaire.



Définition des nouveaux Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments Historiques :

Urbanisme vu les arrêtés ministériels en date du 01 décembre 1908 et 20 octobre 1920 classant les églises de St Martin et St Georges sur la liste des Monuments Historiques. Vu l'arrêté d'enquête publique unique en date du 08 septembre 2017 prévoyant une enquête publique pour le PLUi du Grand Saint-Emilionnais et les Périmètres Délimités des Abords des églises St Pierre et St Martin à Gardegan-et-Tourtirac, du château du Pitray à Gardegan-et-Tourtirac, des églises St Martin et St Georges à Montagne, de l'église St Pierre à Petit-Palais et Cornemps et de l'église St Alexis à Ste Terre.

Vu les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable avec réserves en date du 19 décembre 2017.

Considérant la proposition de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine relatif au tracé du Périmètre Délimité des Abords.

Considérant que le nouveau périmètre proposé est plus adapté à la situation de la commune que le rayon de protection actuel de 500 mètres autour des Monuments Historiques.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- de donner un avis favorable au Périmètre Délimité des Abords pour les Monuments Historiques suivants : Eglises St Martin et St Georges.

- de procéder à l'affichage de la présente délibération pendant un mois sur les panneaux habituels d'affichage à la Mairie de MONTAGNE.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Projet de logements sociaux MESOLIA : une demande de financement complémentaire a été déposée au Conseil Régional afin de finaliser le projet de construction.



Point sur les Finances : La situation financière de la commune arrêtée au 04 septembre 2017, est la suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :

Prévisions	1 529 592,91 €	100 %	Prévisions	1 529 592,91 €	100 %
Réalisations	644 988,84 €	42 %	Réalisations	793 836,39 €	52 %

Dépenses d'investissement :

Recettes d'investissement :

Prévisions	929 925,01€	100 %	Prévisions	929 925,01 €	100 %
Réalisations	135 801,43 €	15 %	Réalisations	425 317,24 €	46 %



La parole est donnée aux représentants des Commissions Communales et des Syndicats :

● **Commission Vie Scolaire** : Monique BURGAUD liste l'avancée des dossiers en cours et des réalisations de cet été :

Rapport d'évaluation des moyens d'aération dans le groupe scolaire : c'est un nouveau dispositif réglementaire 2018/2023 qui consiste en la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les établissements scolaires et ce conformément à l'arrêté du 1^{er} juin 2016 relatif aux modalités de présentation des moyens d'aération. A cet effet, un comptage de tous les ouvrants, intérieurs et extérieurs, a été réalisé et transmis au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Renouvellement du parc informatique de l'école : en place depuis 2009, certains ordinateurs commençaient à présenter des signes de faiblesse, il avait été prévu au budget leur remplacement qui a eu lieu pendant l'été.

Rentrée scolaire 2018/2019 : Madame Le Maire et son premier adjoint ont assisté à la rentrée scolaire. Celle-ci s'est très bien passée malgré quelques appréhensions des plus petits à quitter leurs parents...

Restaurant Scolaire : suite à une panne irréversible de la chambre froide, le remplacement de cette dernière a du être effectué.

● **Commission Voirie** : Daniel PALLARO énumère les travaux réalisés cet été :

Le programme « Voirie 2018 » : les travaux ont démarré le 2 juillet, pour une durée de 7 semaines, sur les VC 7 (Route de Négrit) avec réfection des trottoirs, VC 21 (Route de Berlière), VC 27 (2^{ème} partie Route de Tricot) et VC 28 (Route de la Bonne Blanche) pour s'achever le 23 août.

Re-gravillonnage de la Route de Paradis : un ressuage, phénomène qui fait ressortir le bitume du revêtement favorisé par la chaleur, est apparu sur la route de Paradis. Il a donc été procédé au re-gravillonnage de la route par l'entreprise LAURIERE et Fils.

Lieu-dit BONNEAU : il a été procédé à l'enrochement du talus et à la reprise du virage de la route des Vallons, ce qui la rend à nouveau praticable en toute sécurité.

Reprise de l'enrobé du carrefour d'Ambrois et enfouissement de la borne incendie de la Place Saint-Martin : Les travaux seront réalisés début octobre 2018.

Fauchage : pour une meilleure efficacité une nouvelle organisation doit être mise en place l'année prochaine. Peut-être faire un premier passage uniquement pour les banquettes, au début, puis ensuite faire les talus. Cette année plusieurs facteurs sont en cause, le printemps pluvieux, la panne du tracteur et les arrêts maladies du personnel. En tout état de cause, l'année prochaine il faudra commencer beaucoup plus tôt, si le temps le permet.

Rappel : un arrêté municipal, toujours en vigueur à ce jour, a été pris pour interdire formellement à tous engins agricoles de tourner sur les voiries communales, vicinales ou départementales.

● **Commission Bâtiments** : Pierre PORTAUD énumère les travaux réalisés cet été :

La réfection des toitures de l'école maternelle, des services techniques et du local « Centre de tri » : les travaux ont été réalisés en Juillet.

Toiture Cabinet Médical : un nettoyage de la toiture a été réalisé du fait de l'importante végétation qui s'y trouvait.

Ouvrant de la salle RASED de l'école : une porte en PVC est maintenant en place, garantie d'une meilleure isolation énergétique et phonique.

Bâtiment des infirmières, du podologue et de l'ostéopathe : le mur extérieur du bâtiment a reçu un traitement d'étanchéité et a été repeint avec une peinture anti-humidité.

Eclairage de la Fontaine et du calvaire (monument devant la Mairie) : les ampoules ont été remplacées par des ampoules LED.

Salon de Coiffure : remplacement du ballon d'eau chaude.

Eglise de Parsac : des témoins ont été posés le 30 août 2018.

Salle Ausone : réparation de la fuite d'eau qui se localisait au local technique

Toiture de la Mairie : les travaux démarreront la deuxième quinzaine de septembre.

Immeuble du parvis de l'église Saint-Martin : les devis sont en cours d'étude.

Logement au dessus du salon de coiffure place Saint-Martin : tous les devis pour sa réhabilitation ont été réceptionnés et les dossiers de demande de subventions sont en cours.

● **Commission Sports** : En l'absence d'un représentant, Monique BURGAUD précise la date de la réunion des associations, le mardi 2 octobre à 19 heures à la Bibliothèque (local à côté de la Mairie). Elle précise également être dans l'attente de devis complémentaires concernant la réfection des terrains de Tennis.

● **Commission Information et Communication** : en l'absence de Maud CAMUS, Monique BURGAUD informe de la préparation de la revue de fin d'année et qu'à cet effet, toutes les associations ont été invitées à retourner leur article avant le 12 octobre à la Mairie. Un appel est lancé auprès des élus qui souhaiteraient intégrer la commission. M. Jacques MARTINERIE y répond favorablement.

● **Commission Vie Montagnaise** : Monique BURGAUD informe de la préparation de la Commémoration des 100 ans de la première guerre mondiale avec la participation active de M. Jean-Marie GOMBEAU. Une date de réunion de la commission est arrêtée au 26 septembre à 18h30 à la Bibliothèque pour présenter les projets relatifs à l'Espace des Mûriers (anciennement Ecomusée).



Le **concert de l'Orchestre de Chambre de Gensac** du 31 Juillet 2018 dans l'église Saint-Martin a été un succès. Il a rassemblé 124 personnes.

The Lady Prestige Tour 2018

MONTAGNE – CIRCUIT DE HAUTE SAINTONGE – LES VIGIERS – ST EMILION

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER :
27-29 SEPTEMBRE 2018 À MONTAGNE,
LE LADY PRESTIGE TOUR

Que les amateurs de belles voitures et de femmes talentueuses se réjouissent : Montagne va connaître un rassemblement exceptionnel en septembre 2018 : le premier rallye exclusivement féminin sur des voitures de sport et prestige s'élançera de Montagne pour deux jours de course sur les routes de la Nouvelle Aquitaine, de la Charente et du Lot et Garonne.



Les pilotes, soutenues par d'émérites sponsors : Total Lubrifiants, Chantilly Cars Prestige, Les Laboratoires du Cap Ferret, Forever Living, Automobelle, viendront se délecter de nos paysages et de nos grands crus :

Le jeudi 27 septembre à partir de 16 heures, le village de Montagne accueillera le LADY PRESTIGE TOUR pour les vérifications techniques et administratives.

Le vendredi 28 septembre, le départ de la première étape sera donné dès 8 heures de la place des Marronniers, avec un départ de véhicule toutes les minutes...

Le samedi 29 septembre, l'arrivée se déroulera sur le site des Moulins de Calon à partir de 16 heures.

Plusieurs « spéciales » ainsi que l'arrivée se dérouleront aux alentours de Montagne et traverseront Lussac, St Christophe des Bardes, Monbadon, Francs, St Cibard,...

Une étape est située au Château des Vigiers le vendredi soir.

[Le parking des Marronniers à Montagne hébergera les voitures dès le 27 septembre.](#)

Dès 16 heures le 27 septembre, les habitants de Montagne auront le loisir d'admirer les équipages et leurs voitures, convoquées pour les vérifications techniques. Toutes les grandes marques seront présentes : Ferrari, Maserati, Mercedes, BMW, Aston Martin, Jaguar, Porsche, Infiniti, Fiskar,...

L'après-midi sera animée avec notamment la vente des vins de Montagne.

[Un rallye organisé dans le respect absolu des règles de sécurité](#)

Le directeur de course du LADY PRESTIGE TOUR Christian ISNARD a dessiné pour ces dames un parcours superbe dans les paysages du Sud-Ouest, du St Emilionnais jusqu'à Penne d'Agenais. Son équipe assurera les contrôles, la logistique, la sécurité.

Le Rallye est très respectueux de l'environnement et aucun dommage n'est à craindre pour les riverains, les villages traversés, etc...

[Le LADY PRESTIGE TOUR](#)

Le LADY PRESTIGE TOUR est un rallye d'orientation et de régularité sur routes ouvertes, *qui se court dans le respect du Code de la route*. Les concurrentes doivent suivre un road book tout en s'approchant d'une moyenne idéale indiquée et en respectant des heures de passage. Les points de contrôle et de chronométrage sont tenus secrets.

